

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 27                | 19       | 19      |

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Date de la convocation :           | Le 21 juin 2024    |
| Date de publication électronique : | Le 09 juillet 2024 |

**Séance du 27 juin 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept juin à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames DECAMP Annick, FOYART Khristine, Messieurs BOUCHER Patrick, BÉRANGER Didier, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DELANEF Gérard, DENNEL Alain, FERREIRA Olivier, FOURDRINIER Éric, FOURNIER Alain, GAGE Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, HUCHETTE Grégory, HUVET Jean-Pierre, LEBOEUF Jean-Pierre, LE DROUMAGUET Hervé, PEYR Patrick, ROUGEAUX Éric.

Absents représentés : BARBILLON Philippe par DELANEF Gérard, MERCIER Sophie par HUVET Jean-Pierre, TROUVAIN Corinne par FOURDRINIER Éric, CARVALHO Patrice par BOUCHER Patrick.

Absents non représentés : Madame SANTUNE Nadine, Messieurs DESMOULINS Jean-Pierre, TASSIN Jackie, FOURNIER Alain, LARONZE Daniel, LEBON Claude, LUISIN Arnaud, MESSIO Denis, MAZIERES Florent, RUMEAUX Didier.

Secrétaire de séance : Annick DECAMP

Objet : Groupement de commande : accord-cadre pour la fourniture d'énergie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2113-6,

Vu le Code de l'Énergie et son article L.337-7,

Vu la délibération n°2018/17 du 19 avril 2018 relative à la constitution du groupement pour l'achat d'énergies de manière permanente,

Vu la décision n°DP2024-37 du 17 mai 2024 arrêtant la liste des membres du groupement de commande pour l'achat d'énergie,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**APPROUVE** la conclusion d'un accord-cadre à marchés subséquents pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés du groupement de commandes du SEZEO dont les caractéristiques sont les suivantes :

|                | Lot n°1                                                                                                                                                                                                                          | Lot n°2                                                                                                                                                                 |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet          | La fourniture, l'acheminement de <b>gaz naturel</b> et les services obligatoires et optionnels associés pour l'ensemble des sites des adhérents                                                                                  | La fourniture, l'acheminement de <b>l'électricité</b> sous contrats uniques et les services obligatoires et optionnels associés pour l'ensemble des sites des adhérents |
| Volume maximum | 12 GWh / an                                                                                                                                                                                                                      | 15 GWh / an                                                                                                                                                             |
| Durée          | 24 mois renouvelable 1 fois 24 mois                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                         |
| Attributaires  | <b>EDF – ÉLECTRICITÉ DE FRANCE SA – PARIS</b><br>SIRET : 552 081 317 66522<br><b>PROXELIA SAS – COMPIÈGNE</b><br>SIRET : 493 170 252 00024<br><b>TOTAL ÉNERGIES ELECTRICITÉ ET GAZ France – PARIS</b><br>SIRET 442 395 448 00057 |                                                                                                                                                                         |

**AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre, les marchés subséquents ainsi que toute pièce relative à leurs l'exécution

**AUTORISE** le Président à signer les marchés subséquents sans limitation de montant considérant les spécificités du marché de l'énergie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA